



Commission Administrative Paritaire de niveau A (CAP A) **COMPTE RENDU** 22 et 23 octobre 2025

Cette CAP s'est déroulée sous la présidence de l'adjoint au chef SRHC, Monsieur ETIENVRE Marc.

L'UNSA Défense était représentée par : N. ALBERTIN, E. BARRERE et H. BOUCHIBA

ORDRE DU JOUR

Cette CAP a tenu sa séance les 22 et 23 octobre 2025, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des déclarations Liminaires des OS ;
2. Réponse aux déclarations liminaires ;
3. Examen de 2 dossiers en conseil de discipline ;
4. Examen d'un dossier de prolongation de stage ;
5. Examen de 3 dossiers de recours CREP.

1) Déclarations liminaires :

L'UNSA Défense a exprimé sa déception à l'égard des mesures catégorielles 2025, jugées injustes et inégalitaires à l'égard des personnels de catégorie A.

Nos représentants ont rappelé que la fidélisation des cadres civils, indispensables à la continuité et à l'expertise administrative/technique/sociale du ministère, est aujourd'hui fragilisée.

Dans un contexte géopolitique complexe où le MINARM a besoin de stabilité et de compétences, il est incohérent que certains agents soient une fois de plus laissés en marge des revalorisations.

L'UNSA Défense a également rappelé sa position sur la différenciation indemnitaire de l'IFSE, estimant qu'elle introduit une rupture d'égalité entre agents exerçant des missions similaires.

Enfin, notre organisation a insisté sur la nécessité d'harmoniser les pratiques de gestion entre les CMG, notamment sur les procédures de recouvrement et de régularisation, afin de garantir une application cohérente et équitable des règles RH.

2) Réponses de l'administration à la DL :

Aucune réponse n'a été apportée par l'administration aux déclarations liminaires des organisations syndicales.

L'UNSA Défense regrette cette absence d'échanges, contraire à l'esprit du dialogue social que ces séances doivent permettre d'entretenir.





3) Examen de 2 dossiers en conseil de discipline :

Deux dossiers ont été examinés dans le cadre du conseil de discipline.

Les sanctions proposées par les employeurs relevaient des groupes 3 et 4, soit des mesures lourdes et potentiellement disproportionnées.

Après examen, les commissaires ont rendu à l'unanimité un avis en faveur de sanctions du troisième groupe, estimées plus équilibrées et proportionnées.

L'UNSA Défense rappelle qu'il est indispensable que les employeurs transmettent des dossiers complets et étayés, incluant TOUS les éléments utiles à une évaluation objective et juste de la situation.

Les conseils de discipline doivent rester des instances d'équité et non de précipitation.

4) Examen d'un dossier de prolongation de stage :

Le dossier examiné concernait la situation d'un agent stagiaire pour lequel l'administration proposait une prolongation.

Après analyse, la CAP a rendu un avis unanime en faveur de la titularisation immédiate de l'agent concerné.

5) Examen de 3 dossiers de recours CREP :

Trois recours de Comptes Rendus d'Entretien Professionnel (CREP) ont été étudiés.

Les demandes de révision formulées par les agents ont, pour la plupart, reçu un avis favorable unanime, reconnaissant la légitimité de leurs arguments.

L'UNSA Défense rappelle que les agents disposent de ce droit de recours et les invite à ne pas hésiter à se rapprocher de leurs délégués locaux, qui peuvent les accompagner dans la constitution de leur dossier et la formulation de leur argumentaire.

La prochaine CAP des catégories A aura lieu les 27 et 28 novembre 2025.

CONCLUSION :

Une fois encore, les commissaires UNSA Défense ont défendu l'ensemble des dossiers soumis à la CAP avec constance et équité, dans l'intérêt des personnels civils du ministère.

Cette séance a mis en lumière la nécessité de renforcer la qualité des dossiers présentés par les employeurs, d'assurer une transparence réelle dans les échanges et de garantir un traitement homogène et juste des agents, quel que soit leur poste ou leur filière.

L'UNSA Défense invite l'ensemble des agents à solliciter leurs délégués locaux, qui demeurent leurs interlocuteurs privilégiés pour toute question relative à leur carrière, leur CREP ou leurs droits statutaires.

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus en CAP A – L'UNSA, numéro 1 sur cette CAP détient 3 sièges sur 8.

